



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le 14/04/2025

ID : 087-218717809-20250410-2025019-DE



2025-019

L'an **DEUX MILLE VINGT CINQ**
Le **10 avril**

Nombre

de Conseillers :

en exercice -23-

présents 18

votants 21

le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-PIEST-TAURION**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Claudette ROSSANDER, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : 04 avril 2025

PRÉSENTS : Mme ROSSANDER, Maire ; M. CHARVILLAT, Mme BESSE, Mme FOUCAUD, M. CHEVALIER, Mme LE GUEN, Adjoint ; M. DUPIN, Mme LACOUR, Mme PAGLIONE-BISMUTH, Mme LAURENT, M. PREUILH, M. FOURNIER, Mme DA SILVA, M. DUJARDIN, Mme JULLIAND, M. LACOUCHIE, Mme DELOS, M. BÉNARD

ABSENTS : M. LAUSERIE, M. BERGERON, Mme LACOMBE, M. CHAUGNY, Mme DOUSSAINT

Pouvoirs : M. BERGERON donne pouvoir à Mme DA SILVA, M. CHAUGNY donne pouvoir à M. BÉNARD, Mme DOUSSAINT donne pouvoir à Mme DELOS

Madame Eliane LAURENT a été élue secrétaire de séance

AMORTISSEMENT DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION D'INVESTISSEMENT

Madame le Maire rappelle que la commune a voté par délibération du 18 juin 2024 la révision libre des attributions de compensation proposée par la communauté de communes ELAN ainsi que l'instauration d'attribution de compensation en investissement. Une attribution de compensation d'investissement négative pour Saint -Priest-Taurion fixée à 11 660 €.

Madame le Maire précise que les attributions de compensation doivent faire l'objet d'un amortissement.

Le décret n°2015-1846 du 29 décembre 2015 permet à la collectivité de neutraliser les amortissements sur le plan budgétaire. Ce dispositif vise à limiter l'impact des amortissements sur la section de fonctionnement.

En accord avec le trésorier il est proposé de fixer la durée d'amortissement à un an et d'appliquer la neutralisation de l'amortissement de cette attribution de compensation en investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

• **DÉCIDE de fixer la durée d'amortissement de l'attribution de compensation en investissement à un an ;**

• **DÉCIDE de l'application de la neutralisation des amortissements de l'attribution de compensation en investissement.**

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.*

*Pour Copie conforme
Le Maire,*

Claudette ROSSANDER

Signé par : Claudette ROSSANDER
Date : 11/04/2025
Qualité : MAIRE